

## CCAS de la commune de Chaumuzy Séance du jeudi 7 octobre 2021

L'an deux-mil-vingt-et-un, le sept octobre à vingt heures, les membres du CCAS de Chaumuzy, convoqués le vingt-huit septembre deux-mille-vingt-et-un, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur DOLÉ, Président du CCAS.

Présents : Mesdames Sylvie BIZET, Sylvie VISNEUX, Aurélie RODRIGUES DA CRUZ, Jacqueline VISNEUX et Céline WALTER.  
Messieurs Sébastien DOLÉ et Benjamin WATIER.

Absents excusés : Messieurs Yves TRUCHON (pouvoir donné à M. WATIER) et Gérard ADRIEN (pouvoir donné à Sébastien DOLÉ)

Secrétaire de séance : M. Benjamin WATIER,

Membres en exercice : 9 ; Présents : 7 ; Votants : 9

### **Clôture de la séance précédente : Réunion du 01/07/2021**

Il est fait lecture du compte-rendu de la dernière séance qui est approuvé par les membres présents.

### **Assurances des risques statutaires**

Le CCAS a signé un contrat d'assurance des risques statutaires avec CNP par le biais du centre de gestion. Ce contrat, qui prend en charge une partie des rémunérations en cas de maladies et autres risques, arrive à échéance. Après étude des différentes offres possibles, le Centre de Gestion propose au CCAS de renouveler cet engagement.

Les membres du CCAS décident à l'unanimité de renouveler le contrat avec CNP.

### **Allocation chauffage**

Comme tous les ans, les membres du comité du CCAS doivent proposer 5 personnes au Conseil municipal pour être bénéficiaires de l'allocation chauffage distribuée par le LEGS. Les membres étudient la liste des personnes remplissant les conditions d'attribution (avoir plus de 80 ans et habiter Chaumuzy). Les personnes l'ayant déjà perçu récemment ne seront pas reproposées. Le comité décide à l'unanimité de soumettre au Conseil la liste suivante :

- Maurice GILLERY,
- Jean-Marie LANDRAGIN,
- Muguette LEQUART,
- Paulette MASSIAS,
- Pierre TARILLON.

## **Repas de fin d'année**

Le comité confirme l'organisation du repas de fin d'année :

- le samedi 6 novembre 2021
- 12h00 le CCAS déposera une gerbe au cimetière pour Mme DEHA et M. FAROUX, bienfaiteurs
- 12h30 apéritif debout servi au foyer rural et repas assis
- Animation

Le comité étudie les propositions faites au CCAS pour l'organisation de cette journée et décide à l'unanimité :

- le devis de BERTACCHI est retenu pour 2200 € HT (pour 50 personnes à adapter au nombre de participants) avec choix du menu
- l'animation sera faite par Aymeric TISSIER pour un budget de 500 €
- une participation de 10€ sera demandée aux bénéficiaires (habitants de Chaumuzy de plus de 60 ans), 45€ pour les autres participants.
- les fleurs, le champagne, les boissons et l'apéritif seront pris en charge par le CCAS à hauteur de 850€.

Un courrier va être adressé à la population pour une inscription préalable. Il sera rappelé les tarifs et l'obligation du passe sanitaire. Les participants auront jusqu'au 28/10 pour retourner leur coupon.

## **Tour de table**

Pas de question.

La séance est close à 21h50.

